



**CONFÉRENCE CANADIENNE
DES ARTS**

**CANADIAN CONFERENCE
OF THE ARTS**

« *Terre en vue?* »

**Analyse annuelle du Budget fédéral
Budget 2009**

Conférence canadienne des arts (CCA)

www.ccarts.ca

« *Terre en vue?* »

Analyse annuelle du Budget fédéral Budget 2009

Table des matières

Introduction	2
Portrait d'ensemble	5
Le ministère du Patrimoine canadien	13
Développements dans les sous-secteurs culturels	19
Arts	19
Patrimoine	29
Industries culturelles	32
Autres dépenses	35
Divers : Autres développements courants	37
 Annexe :	 39
Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal et des Budgets supplémentaires pour l'exercice 2008-2009	

« *Terre en vue?* »

Analyse annuelle du Budget fédéral Budget 2009

Introduction

Le titre de l'analyse de cette année cherche à saisir l'un des thèmes principaux du document : à savoir que le gouvernement a fait un pas important pour doter le secteur culturel d'assises financières plus solides en annonçant dernièrement les renouvellements de programmes culturels clés pour cinq ans.

Depuis un certain temps maintenant, en partie à cause de l'instabilité politique, le secteur des arts, de la culture et du patrimoine a souffert d'un manque évident de vision ou de stratégie à long terme. Comme on l'a noté dans nos analyses budgétaires antérieures, le manque d'engagement financier de plus de deux ans; la mise en veilleuse d'engagements préalables (e.g. politique muséale ou révision du mandat du diffuseur public); certaines initiatives surprenantes ne correspondant à aucune des priorités exprimées par le milieu; le manque de cohérence et de transparence dans les décisions, tout cela a mené nombre d'observateurs à conclure que le gouvernement n'a aucune vision à long terme pour la culture, tant au pays qu'à l'étranger.

Les changements de financement de la dernière année ont rendu encore plus difficile de déterminer les intentions gouvernementales en matière de politique culturelle. L'annonce de renouvellement des programmes semble marquer un changement d'orientation du gouvernement envers le secteur depuis son arrivée au pouvoir, une reconnaissance de l'importance d'un financement pluriannuel stable et, on peut l'espérer, le début d'une réflexion menant à une politique à long terme pour cet important secteur d'activité.

Il faut garder à l'esprit que le Budget 2009 a été créé par un gouvernement soumis à des contraintes financières et placé devant la perspective d'être renversé si les autres partis politiques ne soutenaient pas ses propositions financières. Improvisé essentiellement en six semaines, le document reflète le pragmatisme politique requis du gouvernement dans les circonstances très difficiles avec lesquelles il devait composer.

La première bonne nouvelle est que le gouvernement n'a pas sabré dans les dépenses culturelles malgré le ralentissement économique et la crise financière à l'échelle de la planète. **Le Budget 2009 prévoyait 535 millions de dollars de financement sur deux ans pour les secteurs des arts et du patrimoine et les industries de la culture.** C'est très certainement une bonne nouvelle. **De cette somme, 276 millions de dollars sont du nouveau financement sur deux ans; le reste est le renouvellement du financement de programmes existants.**

Ainsi, il y a 174 millions de dollars de nouveau financement pour l'exercice 2009-2010, répartis comme suit :

- 30 millions de dollars de financement additionnel pour le *Programme Espaces culturels Canada* et l'infrastructure culturelle;

Conférence canadienne des arts

- 7 millions de dollars de financement additionnel pour le *Programme national de formation dans le secteur des arts*;
- 50 millions de dollars pour soutenir les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme;
- 25 millions de dollars pour la création des *Prix du Canada pour les arts et la créativité*;
- 60 millions de dollars pour les mises à niveau des sites historiques nationaux;
- et 2 millions de dollars pour l'élaboration d'un plan concernant l'avenir du Manège militaire à Québec, détruit par un incendie en 2008.

Le reste est engagé pour 2010-2011 mais pourrait changer si le gouvernement change ses priorités.

Subséquent aux engagements de dépenses inclus dans le Budget 2009, le gouvernement a annoncé au cours de l'été qu'il avait décidé de renouveler un certain nombre de programmes culturels et de dépenses clés pour une période de cinq ans.

L'engagement financier total s'élève à 642 millions de dollars de 2010-2011 à 2014-2015 :

- 33,8 millions de dollars annuellement pour le *Fonds du Canada pour l'investissement en culture* (anciennement le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens);
- 30 millions de dollars de financement annuel pour le *Fonds du Canada pour les espaces culturels* (anciennement Espaces culturels Canada);
- 18 millions de dollars par année pour le *Programme Présentation des arts Canada* (provisoirement renommé *Fonds du Canada pour la présentation des arts*; en incluant le financement de base de ce programme, le total annuel est 33,4 millions de dollars);
- engagement continu de 25 millions de dollars de financement additionnels pour le *Conseil des Arts du Canada*, qui maintient l'affectation de fonds annuelle totale à 181 millions de dollars pour les cinq prochaines années;
- maintien d'un engagement du Budget 2009 de 24,1 millions de dollars de financement annuel pour cinq ans pour le *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts* (anciennement le *Programme national de formation dans le secteur des arts*).
- Enfin, le *Fonds de la musique du Canada* a lui aussi été renouvelé pour cinq ans au niveau annuel de 27,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,2 millions par rapport au budget actuel.

Les engagements du Budget 2009 et les annonces de renouvellement des programmes constituent de très bonnes nouvelles pour le secteur. Les renouvellements des programmes pour cinq ans procurent une stabilité inestimable pour les artistes et les

Conférence canadienne des arts

organismes du domaine des arts, et la CCA ne peut qu'espérer que cette approche est un signe des choses à venir.

S'il faut donner crédit au gouvernement pour sa promptitude à offrir le nouveau financement annoncé pour les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme, il est opportun de noter qu'un nombre d'autres initiatives sont annoncées et semblent ensuite ne pas avoir de suite à point nommé. Ainsi, peu de progrès ont été accomplis en vue de la création de la *Fiducie nationale du Canada* annoncée il y a plus de deux ans dans le Budget 2007. Le gouvernement a même abandonné complètement certaines initiatives, y compris la mise en place d'une nouvelle politique muséale, l'examen du mandat de la Société Radio-Canada promis il y a déjà trois ans et, plus récemment, l'annulation du projet de construction du Musée du portrait du Canada. Et cette année, peu de détails ont été annoncés sur les *Prix du Canada pour les arts et la créativité* qui viennent d'être créés avec une dotation de 25 millions de dollars.

L'approche du gouvernement envers le secteur et l'élaboration de ses politiques ont souvent manqué de cohérence et de transparence. Dans le cas des programmes victimes des réductions ou d'abolition pure et simple, par exemple, il est très difficile de comprendre la genèse des changements. Les annonces arrivent souvent de nulle part, sans que la communauté culturelle ait été consultée dans le processus. Par ailleurs, certaines initiatives de nouveau financement prennent tout le monde par surprise.

Il est souvent difficile aussi de comprendre ce qui motive le gouvernement à décider d'aller de l'avant dans un secteur, mais pas dans un autre. Il continue d'aller de l'avant en soutenant le Musée canadien des droits de la personne, par exemple, ou annonce la création d'un autre musée national à Halifax, mais il a abandonné le projet de construction du Musée du portrait du Canada pour lequel plusieurs millions de dollars avaient déjà été dépensés.

Et s'il a refusé d'aider la SRC avec du financement provisoire plus tôt cette année, le ministre du Patrimoine canadien a confirmé par la suite que la SRC recevra son financement complémentaire de 60 millions de dollars en 2009-2010 – bonne nouvelle qui a vite été suivie d'une mauvaise quand il est apparu que la SRC (comme, entre autres, l'Office national du film et le Conseil des Arts du Canada) doit participer à l'Examen stratégique pour 2010, ce qui pourrait donner lieu à une réduction de 50 millions de dollars de son financement. Il est donc difficile dans ce contexte de comprendre la position du gouvernement en matière de politique culturelle, compliquant la tâche de ceux du secteur qui doivent répondre à ses initiatives en apparence imprévisibles.

De plus, le gouvernement ne semble pas avoir de vision à long terme pour promouvoir la culture canadienne à l'étranger. La politique étrangère semble s'éloigner peu à peu de son troisième pilier, la diplomatie publique à laquelle contribue traditionnellement le secteur culturel. Nombreux sont ceux qui ont été à la fois surpris et frustrés de voir le gouvernement juger bon de créer les *Prix du Canada pour les arts et la créativité* dans la foulée des réductions qu'il venait d'infliger aux programmes des *Routes commerciales* et *PromArt*. Il est louable de promouvoir le tourisme culturel au Canada, mais si le gouvernement ne fait pas connaître la culture canadienne au reste du monde, est-ce propice à faire fleurir le tourisme culturel au Canada? Et pourquoi ne pas tirer parti de l'impact positif reconnu qu'ont nos artistes à l'étranger sur les autres objectifs commerciaux du Canada sur la scène internationale?

Conférence canadienne des arts

Finalement, le secteur a fait l'objet d'un certain nombre de réductions budgétaires au cours de la dernière année qui ont suscité des inquiétudes quant à l'engagement du gouvernement envers la culture. Le secteur a en effet subi des réductions totales de financement de 45 millions de dollars dans le processus d'Examen stratégique 2008, incluant l'élimination des programmes *PromArt* et *Routes commerciales*, et de nombreux autres programmes et volets de programmes dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles (entre autres divers volets de *Culture canadienne en ligne*, le *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien*, le *Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada*). De plus, le gouvernement a annoncé en novembre 2008 qu'il abandonnait le projet de construction d'un lieu pour le Musée du portrait du Canada (29 millions de dollars). **En incluant l'annulation du projet de Musée du portrait du Canada, le montant total des réductions de financement par le gouvernement depuis avril 2008 s'élève à 74 millions de dollars.**

Dans ce contexte, l'annonce du renouvellement de programmes pour une période de cinq ans constitue de toute évidence une surprise agréable qui, on osera l'espérer, marquera un tournant dans la philosophie gouvernementale.

Notre analyse du budget est en quatre sections. La première examine « l'ensemble de la situation » en analysant les niveaux globaux du financement fédéral des institutions culturelles fédérales clés. La deuxième porte sur le ministère du Patrimoine canadien et examine sa structure organisationnelle et ses dépenses de programme dans les secteurs clés d'activité. La troisième analyse en détail les dépenses de programmes par sous-secteurs culturels. La section finale explore un certain nombre de développements qui se sont produits dans le secteur culturel à part les dépenses, et d'autres initiatives pangouvernementales susceptibles d'affecter le secteur.

LE PORTRAIT D'ENSEMBLE

Le Tableau 1 présente les dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis pour la période 2008-2009 à 2009-2010 (chacun de ces organismes est examiné de façon plus détaillée dans l'analyse).

La deuxième colonne et la troisième présentent les dépenses pour l'exercice 2008-2009 : les dépenses dans le Budget principal 2008-2009 et les Dépenses totales pour 2008-2009 qui incluent les dépenses des Budgets supplémentaires. Les colonnes suivantes présentent les dépenses à ce jour pour 2009-2010 : les dépenses dans le Budget principal et dans le Budget supplémentaire A (le dernier inclut les annonces de dépenses contenues dans le Budget 2009). Il faut souligner que le ministère du Patrimoine canadien est le seul des organismes présentés dans le tableau qui a profité des annonces de financement du Budget 2009, et qu'une grande portion du financement représentait des renouvellements de programmes aux niveaux existants plutôt que des dépenses nouvelles (par exemple 100 millions de dollars pour le Fonds canadien de télévision).

Conférence canadienne des arts

Les deux dernières colonnes présentent l'augmentation (la diminution) des dépenses entre 2009-2010 et (a) le Budget principal 2008-2009 et (b) les dépenses totales en 2008-2009 (Budget principal et Budgets supplémentaires). *La différence entre les dépenses à ce jour en 2009-2010 et les dépenses totales en 2008-2009 doit être interprétée avec prudence parce que d'autres budgets supplémentaires seront vraisemblablement publiés à l'automne, augmentant ainsi les dépenses totales pour 2009-2010. Par conséquent, il est probable que la dernière colonne exagère les diminutions de financement et minimise les augmentations de financement.* La CCA entreprendra une analyse des prochains budgets supplémentaires des dépenses quand ils seront publiés afin de présenter un portrait plus exact des augmentations ou des diminutions de financement entre l'exercice courant et le précédent. Nous analysons ici les changements de financement, en accordant une attention particulière aux changements sur douze mois dans le Budget principal, la meilleure comparaison de « pommes avec des pommes » disponible en ce moment.

Diminution des niveaux totaux de financement

Comme les deux dernières cellules de la rangée du bas du tableau le révèlent, ***les niveaux totaux de financement ont diminué légèrement***, passant de 3,27 milliards de dollars dans le Budget principal 2008-2009 à 3,17 milliards de dollars en 2008-2009 (une diminution de 3,2 %). La différence augmente à 242,3 millions de dollars (7,1 %) quand on compare les dépenses à ce jour en 2009-2010 avec les dépenses totales en 2008-2009, mais comme on l'a dit précédemment, *ce chiffre doit être interprété avec prudence étant donné que d'autres budgets supplémentaires pourraient amener du financement additionnel.*

Les sections qui suivent examinent les détails particuliers derrière les changements des niveaux de financement de chacun des organismes qui fait partie du tableau. Pour le moment, l'examen de la « situation d'ensemble » des changements de financement sur douze mois dans le Budget principal révèle que *presque la moitié des organismes ont connu de petites augmentations de financement* (ministère du Patrimoine canadien, 2,4 %; Conseil des Arts du Canada, 0,6 %; Musée canadien des civilisations, 1,6 %; Musée national des sciences et de la technologie, 11,6 %; Office national du film, 0,2 %). Chez ceux qui ont connu des diminutions de financement, certaines étaient relativement modestes (diminution de 5,6 % à la Société Radio-Canada; diminution de 6,8 % au Musée des beaux-arts du Canada; et diminution de 2,3 % à Téléfilm Canada)

D'autres ont connu des diminutions importantes principalement en raison de l'arrivée à terme du financement pour les projets d'immobilisations ponctuels (diminution de 22,4 % à Bibliothèque et Archives Canada; diminution de 29 % au Centre national des Arts; diminution de 45,3 % au Musée canadien de la nature). Dans le cas de Bibliothèque et Archives Canada, une grande portion de la diminution était attribuable à l'annulation en 2008 de la construction du Musée du portrait du Canada (une diminution de 29 millions de dollars). Il faut noter que le Budget principal des dépenses de l'exercice courant prévoyait pour la première fois le financement du Musée canadien des droits de la personne. Après l'attribution de 5 millions de dollars au Musée dans le Budget supplémentaire de 2008-2009, le Musée a reçu 1,5 million de dollars de plus dans le Budget principal de 2009-2010. Comme nous l'avons déjà indiqué, *il faut garder à l'esprit qu'il pourrait y avoir des dépenses additionnelles dans le secteur par l'entremise d'autres budgets supplémentaires, auquel cas l'importance des augmentations (diminutions) pourrait croître (diminuer).*

Conférence canadienne des arts

Tableau 1 : Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis de 2008-2009 à 2009-2010 en millions de dollars

Organisme ¹	Dépenses 2008-2009		Dépenses 2009-2010 à ce jour			Augmentation (diminution) des dépenses 2009-2010 à ce jour et...	
	Budget principal des dépenses	Dépenses totales ²	Budget principal des dépenses de 2009-2010	Budget supplémentaire des dépenses A 2009-2010	Dépenses totales 2009-2010 à ce jour	Budget principal des dépenses de 2008-2009	Dépenses totales ² de 2008-2009
Ministère du Patrimoine canadien	1 391,3	1 450	1 254,4	170,5 ⁴	1 425,0	33,7 2,4 %	(25) (1,7 %)
Conseil des Arts du Canada	180,5	182,1	180,8	0,8	181,5 ⁵	1,0 0,6 %	(0,6) (0,3 %)
Société Radio-Canada	1 115,4	1 157,5	1 052,6	-	1 052,6	(62,8) (5,6 %)	(104,9) (9,1 %)
Bibliothèque et Archives Canada	157,6	164,9	121,4	0,9	122,3	(35,3) (22,4 %)	(42,6) (25,8 %)
Centre national des Arts	49,6	52,5	35,2	-	35,2	(14,4) (29,0 %)	(17,3) (33,0 %)
Galerie nationale du Canada	53,3	55,5	49,7	-	49,7	(3,6) (6,8 %)	(5,8) (10,5 %)
Musée canadien des civilisations	61,4	69,3	62,3	0,2	62,4	1 1,6 %	(6,9) (10,0 %)
Musée canadien des droits de la personne	-	5	1,5	-	1,5	S.O.	(3,5) (70,0 %)
Musée canadien de la nature	59,2	62,3	32,4	-	32,4	(26,8) (45,3 %)	(29,9) (48,0 %)
Musée des sciences et de la technologie du Canada	31,0	35,5	34,6	-	34,6	3,6 11,6 %	(0,9) (2,5 %)
Office national du film du Canada	65	67	65,1	-	65,1	0,1 0,2 %	(1,9) (2,8 %)

Conférence canadienne des arts

Téléfilm Canada	107,2	107,8	104,7	-	104,7	(2,5) (2,3 %)	(3,1) (2,9 %)
TOTAL	3 271,5	3 409,4	2 994,7	172,4	3 167,1	(104,4) (3,2%)	(242,3) (7,1%)

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

²Dépenses totales dans le Budget principal de 2008-2009 et dans les Budgets supplémentaires des dépenses A, B et C de 2008-2009. L'Annexe I énonce les dépenses dans les budgets supplémentaires.

⁴Les chiffres incluent les annonces de dépenses nouvelles et les annonces de renouvellement de programme du Budget de 2009 non comptabilisées dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010 : Fonds canadien de télévision (100 millions de dollars), Espaces culturels Canada (30 millions de dollars), Programme national de formation dans le secteur des arts (7 millions de dollars), et le Programme d'aide aux publications (15 millions de dollars). À l'exception du Fonds canadien de télévision, les annonces de renouvellement de programme du Budget de 2009 sont comptabilisées dans les chiffres du Budget principal des dépenses de 2009-2010. La Section III de la présente analyse fournit tous les détails et le rapprochement des annonces du Budget 2009 avec le Budget principal des dépenses de 2009-2010. Le Budget de 2009 a également annoncé 100 millions de dollars sur deux ans (50 millions de dollars par année) pour les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme, 25 millions de dollars pour les Prix du Canada pour les arts et la créativité et 75 millions de dollars sur deux ans à Parcs Canada pour la mise à niveau des sites historiques nationaux.

⁵La somme des chiffres ne correspond pas au total en raison de leur arrondissement.

Sources : Ministère des Finances Canada, *Le Plan d'action économique du Canada : Budget de 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget principal des dépenses de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget de 2008-2009, Parties I et II : Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*.

Examen stratégique et financement des arts et de la culture

Comme il était indiqué dans l'analyse budgétaire de l'an dernier, le gouvernement a élaboré un nouveau Système de gestion des dépenses en 2007. Dans ce système, les ministères et les organismes doivent gérer leurs programmes en fonction de résultats clairs et évaluer le rendement des programmes en fonction des résultats. L'un des éléments clés du nouveau système est le recours aux examens stratégiques continus pour « déterminer si les programmes produisent ou non les résultats escomptés, s'ils sont gérés avec efficacité et s'ils sont bien harmonisés avec les priorités des Canadiennes et des Canadiens et les responsabilités du gouvernement fédéral. »¹

Le premier Examen stratégique a eu lieu en 2007; il a couvert dix-sept organismes, 13,6 milliards de dollars de dépenses ministérielles (approximativement 15 % des dépenses totales de programme directes). Sur l'ensemble, les organismes participants ont établi 386 millions de dollars de dépenses annuelles à supprimer, les fonds étant redirigés vers de nouvelles initiatives à l'intérieur des organismes participants ou dans le Budget 2008 en général. Les détails initiaux ont été rapportés dans le Budget de 2008 et la majorité des détails complets sont apparus au cours des mois d'été après le budget, ce qui signifie qu'ils n'ont pas été pris en considération dans notre Analyse budgétaire de l'an dernier.

Le ministère du Patrimoine canadien, les musées fédéraux et Bibliothèque et Archives Canada étaient au nombre des organismes qui ont participé au premier Examen stratégique. Les « économies » de 15 millions de dollars déterminées par les musées fédéraux sont réinvesties sur une période de trois ans en dépenses d'immobilisations et d'exploitation de ces organismes, comme l'Analyse budgétaire de l'an dernier l'indiquait, et les économies réalisées au ministère du Patrimoine canadien ont été distribuées à trois programmes ministériels : *Les relais des flammes olympiques et paralympiques 2010*, *Le Goût de l'excellence* pour les athlètes aux Jeux Olympiques d'été, et le *Plan d'action pour les langues officielles*. Cela en a fâché plusieurs dans le secteur culturel, parce que les diminutions du financement des arts et de la culture ont été redirigées vers d'autres programmes que ceux dont profite directement le secteur.

On a pu obtenir d'autres détails des réductions ministérielles depuis le Budget de 2008 . Le Tableau 2 ci-dessous indique les dates de suppression des programmes et les montants des réductions de financement; ***il révèle que depuis avril 2008, plus de 45 millions de dollars de réductions de programmes ont été entreprises dans le secteur des arts et de la culture.*** Cela inclut un certain nombre de volets de Culture canadienne en ligne (culture.ca, 3,8 millions de dollars; L'Observatoire culturel canadien, 0,56 million de dollars; le Fonds Mémoire canadienne, 11,57 millions de dollars; et le volet de Recherche et Développement, 5,64 millions de dollars), les réductions de financement du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (3,9 millions de dollars), les réductions de financement dans le secteur de l'audiovisuel (le Programme national de formation du Secteur du film et de la vidéo, 2,5 millions de

¹ Ministère des Finances Canada, *Le Plan d'action économique du Canada : Budget de 2009*, Annexe 3 : Dépenser judicieusement, p. 267.

Conférence canadienne des arts

dollars; le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, 1,5 million de dollars; deux volets du Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada, 0,3 million de dollars), les réductions des dépenses dans le secteur des livres et des périodiques (les réductions de financement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, 1 million de dollars; et le Fonds du Canada pour les magazines, 0,5 million de dollars), et la suppression du financement de programme pour soutenir la culture canadienne à l'étranger (suppression du Programme de promotion des arts, 4, 8 millions de dollars et Routes commerciales, 7,1 millions de dollars). **Si l'annulation de la construction du Musée du portrait du Canada est incluse (une « économie » ponctuelle de 29 millions de dollars de coûts d'immobilisation), les réductions totales de financement annoncées depuis avril 1978 s'élèvent à 74 millions de dollars.**

Plusieurs dans le secteur ont été particulièrement choqués par la suppression du programme *Promotion des arts (PromArt)* et du programme *Routes commerciales*, après les réductions qui venaient d'être imposées dans les budgets de la diplomatie publique. La controverse qui a suivi l'annonce de ces suppressions et la façon dont elles ont été rendues publiques est devenu un des enjeux de la campagne électorale de l'automne 2008 et, selon plusieurs analystes, a coûté au gouvernement la majorité qu'il cherchait, en grande partie à cause de la réaction de l'électorat québécois à ce qui a été perçu comme une attaque contre la culture.

Si les dépenses publiques dans le secteur des arts et de la culture n'étaient pas dans l'Examen stratégique entrepris pour le Budget de 2009, les réductions de 2008 se poursuivent et continueront d'avoir une incidence dans les années à venir, puisque qu'une grande partie des réductions des dépenses et des suppressions des programmes viennent juste de se produire à la fin de l'exercice 2008-2009 ou sont à l'horizon à la fin de l'exercice 2009-2010. De plus, tant que le gouvernement poursuit son processus d'Examen stratégique, les dépenses dans le secteur de la culture seront encore examinées dans le futur (les organismes examinent leur financement aux quatre ans).

Il a été annoncé que **la SRC/CBC, l'Office national du film (ONF) et le Conseil des Arts participent à l'Examen stratégique pour le Budget de 2010**. Selon le gouvernement, cet examen ne donnera pas nécessairement lieu à des réductions des dépenses étant donné que les dépenses pour les programmes et les services déterminés comme étant « les moins rentables » *pourraient* être réattribuées à l'intérieur des organismes. Il s'agissait néanmoins de mauvaises nouvelles pour ces organismes, particulièrement la SRC/CBC et l'ONF dont les budgets d'exploitation ont subi des pressions importantes récemment.

Le ministère du Patrimoine canadien indique que la prochaine ronde d'Examen stratégique à laquelle l'organisme participera est prévue pour 2011-2012, mais les premières cibles ne sont pas encore connues.

Si le fait d'éclaircir les objectifs des programmes et d'assurer que les activités des programmes soutiennent la réalisation des objectifs sont des buts louables, quand les priorités du gouvernement sont dans d'autres secteurs que le secteur culturel, ce dernier peut se retrouver en position de vulnérabilité dans le processus, comme cela a été démontré dans le cas du premier Examen stratégique, où les « économies »

Conférence canadienne des arts

ministérielles ont été redirigées vers des priorités à l'extérieur des programmes principaux des arts, du patrimoine et des industries culturelles.

De plus, le processus d'Examen stratégique a rendu le système de gestion des dépenses beaucoup plus difficile à comprendre et à analyser, compliquant encore plus la difficulté de suivre les changements des niveaux de financement au fil du temps. Si les divers documents de gestion des dépenses (le Budget principal, les Budgets supplémentaires, les Rapports sur les plans et les priorités, etc.) contiennent dans certains cas plus de renseignements, la tâche de passer ces documents au peigne fin pour trouver les renseignements pertinents sur les dépenses et les renouvellements des programmes et de concilier ces renseignements avec le budget est devenue beaucoup plus ardue et longue. À la lumière de tout cela, la CCA espère que l'Analyse budgétaire de cette année aidera le secteur à avoir un portrait plus clair de l'évolution des dépenses.

Conférence canadienne des arts

Tableau 2 : Suppressions et réductions du financement des arts et de la culture depuis le 1^{er} avril 2008 (en millions de dollars)

Programme/Initiative	Moments choisis pour mettre fin au Programme			Réduction du financement	Taille du Programme Compression ou réduction (en millions de dollars)		
	À la fin de 2007-2008	À la fin de 2008-2009	À la fin de 2009-2010		2008-2009	2009-2010	2010-2011
Programme de promotion des arts		✓				4,80	
Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada (Préservation des longs métrages et accès et Préservation de la musique canadienne et accès)		✓				0,30	
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (Initiative de chaîne d'approvisionnement de l'édition du livre)				✓	1		
Fonds du Canada pour les magazines (Volet du développement de l'industrie)				✓	0,5		
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (Volets de la stabilisation et du Développement des compétences)		✓ (Stabilisation)	✓ (Réseautage et développement des compétences)		3,90		
Observatoire culturel canadien (culturescope.ca)	✓				0,56		
Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants		✓				1,50	
Fonds mémoire canadienne		✓				11,57	
Culture canadienne en ligne (Volet de recherche et développement)	✓ (Nouveaux médias R&D)	✓ (Réseaux de recherche des nouveaux médias)			5,64		

Conférence canadienne des arts

Culture.ca	✓				3,80		
Programme national de formation du Secteur du film et de la vidéo		✓				2,50	
Programme d'aide à la distribution dans le Nord			✓				2,1
Programme Routes commerciales		✓ (contributions)	✓ (reste du programme)				7,10
TOTAL						45.27	

Sources : Canadian Press, « Canadian Heritage provides list of \$40 million in arts and funding cuts, » 26 août 2008; ministère du Patrimoine canadien, *Budget de 2009-2010, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités*, Chambre des communes du Canada, *Rapport sur l'analyse des Programmes d'art qui ont été annulés durant l'été 2008*, Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, avril 2009, 40^e Législature, 2^e Session

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Le Ministère et son organisation.

Le ministère du Patrimoine canadien est dirigé par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam, C.-B.), et il comprend aussi la ministre d'État (Condition féminine), l'honorable Helena Guergis (Simcoe-Grey, Ontario) et le ministre d'État (Sport), l'honorable Gary Lunn (Saanich-Gulf Islands, C.-B.).²

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend le ministère du Patrimoine canadien, (y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine), dix-neufs autres organismes, y compris des agences (dont Bibliothèque et Archives Canada, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et des sociétés d'État (dont le Conseil des Arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, le Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels). En plus de son administration centrale à Gatineau, Québec, le Ministère maintient cinq bureaux régionaux et 22 points de service.

En date de 2009-2010, le programme du multiculturalisme a été transféré du ministère du Patrimoine canadien au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les programmes transférés sont notamment le *Programme du multiculturalisme*, le *Plan d'action canadien contre le racisme* et le *Programme de reconnaissance historique*.

Dépenses selon les Résultats stratégiques et les activités de programme du Ministère

La section suivante examine les niveaux de financement des principaux programmes du Ministère. Elle porte sur l'ensemble des résultats stratégiques du Ministère et ses principales activités de programme.

De 2005-2006 à 2008-2009, le Ministère a utilisé pratiquement la même structure de rapport. **Pour 2009-2010, le Ministère a restructuré considérablement la façon dont il conçoit ses activités et en fait rapport. La nouvelle structure est une bonne nouvelle pour le secteur des arts et de la culture.** Dans l'ancienne structure, les dépenses pour les arts, les industries culturelles et le patrimoine étaient dispersées au travers de la gamme de résultats stratégiques et d'activités de programme du Ministère. La nouvelle structure réunit ces dépenses sous un seul Résultat stratégique et fournit

² Il n'est pas inhabituel pour les premiers ministres canadiens d'attribuer des responsabilités ministérielles ou de secrétaire d'État à d'autres membres du Cabinet ou du caucus pour assurer une représentation régionale, linguistique, de genre, etc., ou pour offrir une opportunité aux membres moins expérimentés du caucus d'acquérir de l'expérience au Cabinet à titre de « ministres juniors du Cabinet » (secrétaires d'État), ou pour tout cela.

Conférence canadienne des arts

les totaux pour chaque article. La nouvelle structure est plus intuitive et facilite le suivi sur douze mois des changements des dépenses dans les sous-secteurs des arts, des industries culturelles et du patrimoine.

Le Tableau 3 à la page suivante présente la nouvelle structure de rapport. Les activités du Ministère y sont réparties en trois résultats stratégiques, sept activités de programme visant la réalisation de chacun des résultats stratégiques et un certain nombre de sous-activités de programme, les programmes particuliers en place pour réaliser les résultats stratégiques. **Le premier résultat stratégique est celui qui intéresse le plus le secteur culturel; il est axé sur la création et l'accessibilité des expressions artistiques et du contenu culturel et il englobe tous les programmes du Ministère dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles.**

Le deuxième Résultat stratégique, « Les Canadiens ont conscience de leur identité canadienne », comprend trois Activités de programme : promotion et appartenance au Canada, mobilisation et intégration et langues officielles. Le troisième Résultat stratégique, « Les Canadiens participent et excellent dans les sports », comporte une seule Activité de programme, le sport. Si ces deux derniers Résultats stratégiques intéressent moins le secteur culturel, il existe des possibilités d'obtenir du soutien pour le secteur notamment par l'entremise des programmes de langues officielles, du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et des programmes culturels qui ont trait aux Jeux olympiques de 2010.

Les cinq dernières colonnes du tableau présentent les Prévisions des dépenses et les Dépenses prévues pour la période 2008-2009 à 2011-2012. Ces chiffres incluent ceux qui ont été rapportés dans le Rapport sur les Plans et les Priorités du Ministère de 2009-2010, les annonces de dépenses dans le Budget 2009 et les renouvellements de programme annoncés dernièrement (les chiffres du Rapport sur les plans et les priorités du Ministère n'incluent pas le budget ou les annonces de renouvellement de programme).³ L'analyse ci-dessous porte sur les chiffres qui comprennent le Budget de 2009 et les annonces de renouvellement de programme.

En commençant avec la période 2008-2009 à 2009-2010, les dépenses pour le premier et le troisième Résultats stratégiques du Ministère sont censées diminuer de 109,5 millions de dollars et de 23 millions de dollars respectivement, tandis que les dépenses pour le deuxième Résultat stratégique sont censées augmenter de 46 millions de dollars, ce qui donne une diminution globale de 86, 5 millions de dollars des dépenses pour les trois Résultats stratégiques (*il faut interpréter ces chiffres avec prudence puisqu'ils n'incluent pas les dépenses dans les budgets supplémentaires*).

Ces chiffres changent toutefois si l'analyse prend en considération les annonces dans le Budget de 2009. Les annonces ont profité exclusivement au premier

³ Les chiffres des Dépenses prévues pour 2009-2010 dans le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère sont environ 50 millions de dollars de plus que les chiffres fournis dans le Budget principal. Le Ministère indique que la différence est due aux articles prévus suivants : le Relais de la flamme olympique (24,5 millions de dollars), le Plan d'action sur les langues officielles (20,1 millions de dollars) et les événements et les activités des festivals des arts et du patrimoine locaux – Infrastructure (4,6 millions de dollars). Comme il est noté dans la section suivante, certains de ces articles sont apparus dans le Budget supplémentaire des dépenses A.

Conférence canadienne des arts

Résultat stratégique du Ministère, en particulier, les arts et les industries culturelles. En les incluant, on obtient une augmentation des dépenses de 71,8 millions de dollars pour ce Résultat stratégique, soit une augmentation globale de 94,9 millions de dollars pour les trois Résultats stratégiques ensemble (tous les détails des augmentations des dépenses sont présentés à la section suivante). C'est à l'opposé de l'Analyse budgétaire de l'an dernier, qui notait que les changements des dépenses ministérielles semblaient favoriser d'autres Résultats stratégiques que les programmes des secteurs des arts et du patrimoine et des industries culturelles.

À moyen terme, (2009-2010 à 2011-2012), l'image est mixte. Incluant les dernières annonces de renouvellement de programme, les dépenses pour le secteur des arts sont censées augmenter légèrement au cours des deux prochains exercices. Les dépenses pour le secteur du patrimoine sont relativement stables entre 2009-2010 et 2011-2012. Dans les industries culturelles, cependant, c'est plutôt morne. Même en incluant les annonces du Budget de 2009, les dépenses ministérielles pour les industries culturelles sont censées décroître de 367,7 millions de dollars en 2009-2010 à 322,1 millions de dollars en 2010-2011 à 184,9 millions de dollars en 2011-2012. Des diminutions des dépenses sont également à l'horizon pour le deuxième et le troisième Résultats stratégiques du Ministère.

Toutefois, les diminutions de financement au-delà de l'exercice courant doivent être interprétées avec une extrême prudence parce que le Parlement vote seulement le Budget principal annuel (2009-2010). Les Dépenses prévues sont donc sous réserve de changements entre maintenant et 2010-2011 et 2011-2012, y compris par l'entremise des renouvellements de programme.

La date de renouvellement des programmes suivants approche : le *Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition* (36,6 millions de dollars) et *Culture canadienne en ligne* (5,6 millions de dollars, même si, comme il est indiqué dans la section précédente, un certain nombre d'éléments de ce programme ont été supprimés dans le processus d'Examen stratégique 2008). On s'attend à ce que l'annonce de la reconduction de ces programmes se fasse sous peu.

Comme il était noté dans les analyses budgétaires antérieures de la CCA, cependant, même quand les engagements de renouveler les programmes sont faits, il ne faut pas les considérer comme des garanties. Le gouvernement peut changer d'intention en deux temps trois mouvements – comme il l'a fait l'an dernier pour le programme *Culture canadienne en ligne*, et pour les autres programmes indiqués dans le Tableau 2 ci-dessus. Même lorsque les renouvellements sont annoncés, ils sont également sous réserve de changement étant donné que le Parlement vote les dépenses seulement un exercice à la fois. **S'il est peu probable que le gouvernement n'applique pas les renouvellements de programme qui ont été annoncés, il peut certainement agir ainsi si les circonstances économiques, financières ou politiques se transforment.**

Conférence canadienne des arts

Tableau 3 : Ministère du Patrimoine canadien : Architecture et dépenses des activités de programme, 2009-2010/2011-2012

Résultats stratégiques	Activités de programme	Sous-activités de programme	Prévisions des dépenses et dépenses prévues en millions de dollars			Dépenses prévues		
			Prévision des dépenses de 2008-2009	Dépenses prévues de 2009-2010	Augmentation/Diminution des dépenses	2010-2011	2011-2012	
Résultat stratégique 1 : Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger	Arts	Programme Présentation des arts Canada, Programme Espaces culturels Canada, Programme national de formation dans le secteur des arts, Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	115,5	119,9	4,4	38,7	37,1	
		Annonces du Budget de 2009	-	37	-	43	13	
		Annonces de renouvellement (26 juin 2009)*	-	-	-	78,3	108,3	
		Totaux incluant le Budget de 2009 et les annonces de renouvellement de l'été	115,5	156,9	41,4	160	158,4	
	Industries culturelles	Politique de la radiodiffusion, Fonds canadien de télévision, Politique du film et de la vidéo, Crédits d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique, Fonds de la musique du Canada, Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, Fonds du Canada pour les magazines, Programme d'aide aux publications, Culture canadienne en ligne, Fonds des nouveaux médias du Canada, Politique du droit d'auteur, Examen des investissements dans le secteur culturel, Routes commerciales, TV5, UNESCO- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	336	223,4	(112,6)	177,8	170,6	
		Annonces du Budget de 2009	-	144,3	-	144,3	14,3	
		Totaux incluant les annonces du Budget de 2009	336	367,7	31,7	349,7	212,5	
	Patrimoine	Programme d'aide aux musées, Programme d'indemnisation des expositions itinérantes au Canada, Réseau canadien d'information sur le patrimoine, Institut canadien de conservation, Programme des biens culturels mobiliers	38,1	36,8	(1,3)	37	35,4	
	Total du Résultat stratégique 1			489,6	380,2	(109,5)	253,4	243,1
	Total du Résultat stratégique 1 incluant le Budget de 2009 et les annonces de renouvellement de l'été			489,6	561,4	71,8	546,7	406,3
Résultat stratégique 2 : Les	Promotion et appartenance au Canada	Programme des célébrations et des commémorations, Cérémonial d'État et protocole, Expositions internationales, Programme des études canadiennes, Programme Échanges Canada, Programme Katimavik	107,2	131,3	24,1	71,2	67,4	

Conférence canadienne des arts

Canadiens ont conscience de leur identité canadienne	Mobilisation et intégration	Programme du multiculturalisme**, Plan d'action canadien contre le racisme**, Programme des droits de la personne, Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Programme des Autochtones, Programme de reconnaissance historique**	120,5	131,7	11,2	119,3	113,4
	Langues officielles	Programme de développement des communautés de langue officielle, Programme de mise en valeur des langues officielles, Programme de coordination des langues officielles	364,5	375,2	10,7	363,7	348,5
Total du Résultat stratégique 2			592,2	638,3	46	554,3	529,3
Résultat stratégique 3 :	Sport	Programme d'accueil, Programme de soutien au sport, Programme d'aide aux athlètes, Secrétariat fédéral 2010	220,3	197,3	(23)	177,9	171,3
Les Canadiens participent et excellent dans les sports							
Total du Résultat stratégique 3			220,3	197,3	(23)	177,9	171,3
TOTAL DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES 1, 2 et 3 (excluant les annonces du Budget de 2009)			1 302,1	1 215,6	(86,5)	985,6	943,7
TOTAL DES RÉSULTATS STRATÉGIQUES 1, 2 et 3 (incluant les annonces du Budget de 2009)			1 302,1	1 397	94,9	1 173	971
	Services internes	Soutien à la gouvernance et à la gestion, Services de gestion des ressources, Services de gestion des biens	Chiffres non fournis dans le RPP	87,7	S.O.	77,1	79,3
TOTAL DU MINISTÈRE			S.O.	1 303,5	S.O.	1 062,7	1 023
TOTAL DU MINISTÈRE INCLUANT LE BUDGET DE 2009 ET LES ANNONCES DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉTÉ			S.O.	1 484,7	S.O.	1 356,0	1 185,9

Sources : Ministère du Patrimoine canadien, *Budget principal de 2009-2010, Partie III : Rapport sur les plans et les priorités*.

Ministère des Finances Canada, *Le Plan d'action économique du Canada : Budget de 2009*.

Remarque : La somme des chiffres pourrait ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de leur arrondissement.

*Programmes renouvelés : Programme Présentation des arts Canada (provisoirement renommé le Fonds du Canada pour la présentation des arts), Espaces culturels Canada (renommé le Fonds du Canada pour les espaces culturels), Programme national de formation dans le secteur des arts (renommé le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts) et le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens (renommé le Fonds du Canada pour l'investissement en culture). Une partie du financement a déjà été annoncée dans le Budget de 2009 et elle est comptabilisée dans les chiffres de la rangée ci-dessus.

**Programmes transférés au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Septembre 2009

DÉVELOPPEMENTS DANS LES SOUS-SECTEURS CULTURELS

La présente section examine les dépenses et met en valeur les développements clés dans les arts, le patrimoine et les industries culturelles. Les dépenses dans les langues officielles, les programmes autochtones et le sport sont également examinées.

Le Tableau 4 présente le financement des exercices 2008-2009 et 2009-2010 pour les subventions et les contributions clés du ministère du Patrimoine canadien. Il indique les dépenses totales pour 2008-2009 (Budget principal et Budgets supplémentaires) et le budget des dépenses en 2009-2010 à ce jour (Budget principal et Budget supplémentaire A, qui incluent les annonces faites dans le Budget 2009.) **Il faut noter que des dépenses additionnelles peuvent être faites dans certains programmes par l'entremise du processus des budgets supplémentaires à l'automne.**

Cette section inclut également le rapprochement des dépenses dans le Budget principal de 2009-2010 et le Budget de 2009 (voir le Tableau 5), indiquant les nouvelles dépenses par rapport aux renouvellements de programme des programmes clés du secteur des arts et de la culture de 2009-2010 à 2010-2011. L'analyse tient également compte du renouvellement dernièrement d'un certain nombre de programmes clés pour cinq ans.

-----ARTS-----

Le *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* a été l'une des victimes des compressions de programme entreprises par le ministère du Patrimoine canadien.

Le programme cherche « à renforcer l'efficacité organisationnelle et à développer les compétences des organismes voués aux arts et au patrimoine » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le Tableau 2 présenté plus haut indique comment les réductions de financement ont touché un certain nombre de volets du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens*. Le volet de renforcement des capacités finance les organismes des arts et du patrimoine qui oeuvrent dans des secteurs sans projets de stabilisation (voir ci-dessous). Les fonds ont pour objet d'améliorer l'efficacité organisationnelle. **Le Budget principal de cette année a réduit le financement du volet de Développement des compétences de 6 134 043 \$ à 4 365 479 \$ et il sera supprimé à la fin de 2009-2010.**

Conférence canadienne des arts

Tableau 4 : Subventions et contributions choisies du ministère du Patrimoine canadien, 2008-2009 à 2009-2010 (en dollars)

Subvention/contribution	2008-2009			2009-2010		
	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses A, B et C	Total	Budget principal des dépenses	Budget supplémentaire des dépenses A ¹	Budget des dépenses total à ce jour
Arts						
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien	6 134 043	-	6 134 043	4 365 479		4 365 479
Renforcement des compétences	626 760	-	626 760	-		-
Fonds de stabilisation	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Initiatives de réseautage	14 884 420	-	14 884 420	14 884 000		14 884 000
Subventions à des fins de dotation						
Programme Présentation des arts Canada	28 362 112	-	28 362 112	28 362 112		28 362 112
Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	7 000 000	900 000	7 900 000	13 755 000		13 755 000
Programme culture canadienne en ligne	10 658 643	3 410 000	14 068 643	5 567 143		5 567 143
Capitales culturelles du Canada	3 862 680	-	3 862 680	3 862 680		3 862 680
Programme Espaces culturels Canada	29 342 801	-	29 342 801	28 332 485	28 827 075	57 159 560
Programme national de formation dans le secteur des arts	16 703 920	-	16 703 920	16 703 920	6 838 600	23 542 520
Patrimoine						
Programme d'aide aux musées	14 445 845	-	14 445 845	14 446 000		14 446 000
Industries culturelles						
Fonds des médias du Canada						
Fonds canadien de télévision	119 950 000	-	119 950 000	20 400 000	99 550 000	119 950 000
Fonds des nouveaux médias du Canada	14 196 077	-	14 196 077	14 196 077		14 196 077
Programme de développement de l'industrie de l'Édition	37 637 660	-	37 637 660	36 637 660	750 000	37 387 660
Fonds de la musique du Canada	22 614 982	-	22 614 982	22 364 982	999 100	23 364 082
Fonds du Canada pour les magazines	15 381 182	-	15 381 182	14 881 638		14 881 638
Programme d'aide aux publications	45 400 000	-	45 400 000	45 400 000	15 000 000	60 400 000

Conférence canadienne des arts

Autres subventions et contributions						
Programme des célébrations et commémorations ²	23 286 423	13 050 000	36 336 423	19 155 641	19 750 000	38 905 641
Subventions et contributions au sport						
Programme d'aide aux athlètes	26 676 000	-	26 676 000	26 677 000		26 677 000
Programme de soutien du sport	101 563 183	8 000 000	109 563 183	101 113 596		101 113 596
Programme d'accueil de manifestations sportives	50 387 404	28 527 000	78 914 404	43 992 404		43 992 404
Langues officielles						
Programme d'amélioration des langues officielles	111 020 927	-	111 020 927	110 021 000	1 989 600	112 010 600
Programme de développement des communautés de langue officielle	238 913 473	2 200 000	241 113 473	226 690 000	14 505 100	241 195 100
Programmes des Autochtones	57 757 982	184 929	57 942 911	57 862 911		57 862 911

¹Le Budget des dépenses supplémentaires comptabilise les annonces de financement nouveau faites dans le Budget de 2009. Le budget contenait aussi un certain nombre d'engagements de financement au-delà de l'exercice 2009-2010 comme l'indique le Tableau 5 ci-dessous.

²Les subventions à des organismes sans but lucratif, à des institutions canadiennes, à des particuliers, aux secteurs privé et public et aux autres niveaux de gouvernement dans le but de favoriser la participation à la société canadienne et les activités concernant *Le Canada en fête* dont faisait état le Budget principal des dépenses de 2009 ont été renommées les subventions de soutien du Programme des célébrations et des commémorations.

Sources : Ministère des Finances Canada, *Le Plan d'action économique du Canada : Budget de 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2009-2010 pour l'exercice se terminant le 31 mars, 2010*; Gouvernement du Canada, *Budget de 2008-2009, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars, 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*.

Conférence canadienne des arts

Tableau 5 : Rapprochement des annonces du Budget de 2009 et de programmes choisis dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010 (en millions de dollars)

Programme/Initiative	Budget de 2009							Budget principal des dépenses de 2009-2010	Dépenses totales à ce jour 2009-2010 (Budget de 2009 + Budget principal des dépenses de 2009-2010)
	2009/2010		2010/2011		Totaux 2009-2010 et 2010-2011		Total		
	Dépenses nouvelles	Programmes renouvelés	Dépenses nouvelles	Programmes renouvelés	Dépenses nouvelles	Programmes renouvelés			
Espaces culturels Canada	30		30		60		60	28,3	58,3
Prix du Canada pour les arts et la créativité	25				25		25	-	25
Programme national de formation dans le secteur des arts	7		7	6	14	6	20	16,7	23,7
Programme d'aide aux publications		15 ¹		15 ¹		30 ¹	30 ¹	45,4	60,4
Fonds des nouveaux médias du Canada		14,3		14,3		28,6	28,6	Renouvellement annoncé dans le Budget de 2009	14,3
Fonds canadien de télévision		100		100		200	200	20,4	120,4
Festivals de renom	50		50		100		100	-	50
Sites historiques nationaux	60		15		75		75	-	75
Manège militaire	2		2		2		2	-	2
Totaux	174	129,3	104	135,3	276	264,6	540,6	S.O.	383,7

Conférence canadienne des arts

¹Si ces dépenses représentent le financement nouveau pour le Programme d'aide aux publications, elles n'ont pas été présentées par le gouvernement comme des « dépenses nouvelles », présumément parce que le financement remplace les 15 millions de dollars de financement annuel du gouvernement pour les éditeurs qui a été annulé par la Société canadienne des postes.

Conférence canadienne des arts

Le site Web du Ministère indique ce qui suit « La dernière date limite pour déposer une demande au volet Développement des compétences pour le cycle financier actuel est le 15 octobre 2008 pour les projets débutant au printemps 2009. Les projets présentés au Ministère devront être entièrement complétés le 31 mars 2010. »

Le volet des Projets de stabilisation a été complètement éliminé dans les réductions de financement de 2008. Le volet aidait à établir les projets qui soutiennent les organismes voués aux arts et au patrimoine professionnels dans des régions géographiques particulières. Les projets offraient de l'expertise technique pour le développement des compétences (gouvernance, planification stratégique et efficacité organisationnelle) et, dans certains cas, de l'aide financière pour réduire les déficits et développer des fonds de roulement. Les projets se voulaient à court terme, puisqu'ils duraient habituellement dix ans ou moins, et ils étaient menés localement par des organismes sans but lucratif indépendants dotés de conseils d'administration représentatifs. Le site Web du Ministère indique que le programme « a atteint son objectif initial, qui était de renforcer la situation organisationnelle, administrative et financière des organismes artistiques et patrimoniaux qui participaient au programme, par l'entremise d'organismes tiers. »

Le volet Projets de réseautage appuie, sous la forme de contributions, des projets pancanadiens de réseautage « qui visent à améliorer et à renforcer la capacité, en exploitant le dynamisme des artistes, des arts et de la culture pour créer des collectivités créatives, durables et saines » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). **Le volet des Projets de réseautage sera supprimé à la fin de 2009-2010.** Il conserve son niveau de financement de 1 000 000 \$ pour le présent exercice.

Le volet des Incitatifs aux fonds de dotation est le seul volet qui reste du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens original. Par l'entremise de ce programme, le gouvernement soutient les organismes du domaine des arts pour établir des fonds de dotation en fournissant du financement de contrepartie pour les dons privés. C'est le seul volet du *Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens* qui n'a pas été touché par les réductions de financement. Le financement de ce volet est demeuré stable à 14 884 000 \$ dans le Budget principal de cette année.

Le gouvernement a renouvelé le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 33,8 millions de dollars. Le programme a été renommé le Fonds du Canada pour l'investissement en culture et il inclut le volet des Incitatifs aux fonds de dotation, Capitales culturelles du Canada et un nouvel élément, Initiatives stratégiques. Le gouvernement indique que le programme renommé « aidera les organismes artistiques et patrimoniaux à constituer et diversifier leurs sources de revenus, ainsi qu'à améliorer leurs capacités organisationnelles, leur savoir-faire commercial et leurs compétences » et les « aidera aussi à rehausser leur image au sein de leur communauté et à mieux s'y intégrer » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le nouvel élément, *Initiatives stratégiques*, permettra aux organismes artistiques et patrimoniaux et aux collectivités « d'obtenir des fonds pour mettre en

Conférence canadienne des arts

œuvre de meilleures pratiques d'affaires, de diversifier leurs sources de revenus, de rehausser leur compétitivité et de faire progresser le développement culturel » (ibid).

Le financement du **Programme Présentation des arts Canada** est demeuré stable dans le Budget principal à 28 362 112 \$. Le programme a pour objectif d'offrir aux Canadiens « un accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Ce programme administre une portion du financement du programme de *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* (voir ci-dessous). **Le programme, renommé provisoirement le Fonds du Canada pour les espaces culturels, a été renouvelé par le gouvernement pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 33,4 millions de dollars.**

Programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. On s'en souviendra, le Budget 2007 annonçait 30 millions de dollars de financement sur deux ans pour ce programme des festivals des arts locaux et du patrimoine local qui cherche à élargir, par l'entremise des festivals et d'autres événements, les possibilités pour les artistes et les artisans locaux de participer à leurs communautés (le volet des Festivals des arts locaux et du patrimoine local) et pour les groupes de commémorer l'histoire locale et le patrimoine local (le volet des Commémorations historiques communautaires). Les 30 millions de dollars de financement de ce programme ont été distribués comme suit : trois millions de dollars en 2007-2008 et 14 millions de dollars en 2008-2009 (sept millions de dollars à *Présentation des arts Canada* et sept millions de dollars à *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine*). Comme le montre le Tableau 4, les 13 millions de dollars qui restent apparaissent dans le financement du programme de *Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine* dans le Budget principal de cette année. Le programme a également reçu une attribution additionnelle de 900 000 \$ en 2008-2009 par l'entremise des Budgets supplémentaires.

Le programme **Capitales culturelles du Canada** a pour objectif de « promouvoir les arts et la culture au sein des municipalités canadiennes en reconnaissant l'excellence et en soutenant des activités spéciales qui célèbrent les arts et la culture et les intègrent à la planification municipale » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les lauréats de Capitales culturelles du Canada pour 2010 sont Winnipeg (Manitoba); Saguenay (Québec) et Saint John (Nouveau-Brunswick). Le budget de ce programme demeure inchangé en 2009-2010 à 3 862 680 \$. **L'annonce de renouvellement pour cinq ans à la fin de juin incluait le renouvellement du programme. Il fera maintenant partie du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (voir ci-dessus).**

Comme le rapportait l'analyse budgétaire de l'an dernier, le programme *Culture canadienne en ligne* a été une victime de taille de l'Examen stratégique qui l'a amputé de presque tous ses volets. Le Tableau 2 dans la section précédente présente la portée des réductions, qui incluent *L'Observatoire culturel canadien* (culturescope.ca), le *Fonds Mémoire canadienne*, le volet de Recherche et Développement du programme et Culture.ca. Le Budget principal de cette année a attribué 5,6 millions de dollars au programme et le Ministère indique que les seuls volets qui restent de *Culture canadienne en ligne* sont le Fonds des partenariats, qui cherche à soutenir les partenariats « visant à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact, par

Conférence canadienne des arts

l'entremise d'Internet et dans les deux langues officielles, avec les richesses de leur patrimoine national que sont les collections culturelles détenues par les organismes culturels provinciaux, municipaux et locaux » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) et le *Fonds de la passerelle*, qui vise à augmenter le contenu culturel canadien en ligne, à constituer un auditoire pour ce contenu et à encourager les Canadiens et les Canadiennes à partager leurs points de vue en ligne. Malgré les réductions, Culture canadienne en ligne a reçu 3,4 millions de dollars additionnels par l'entremise d'une réattribution interne des ressources dans le Budget supplémentaire C de 2008-2009 pour « Appuyer la création de contenu culturel numérique qui reflète notre diversité culturelle... ». La date de renouvellement de Culture canadienne en ligne est en mars 2010 mais le programme ne figurait pas sur la liste des programmes renouvelés pour cinq ans dans la dernière annonce du gouvernement et le Ministère n'a pas encore indiqué s'il prévoit chercher à renouveler le programme.

Le programme **Espaces culturels Canada** contribue à « améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques » et à « améliorer l'accessibilité des Canadiens et Canadiennes aux arts de la scène, aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux collections muséales et aux expositions patrimoniales » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les organismes sans but lucratif du domaine des arts et du patrimoine demandent du financement au programme pour les aider à construire, améliorer et rénover leurs installations, pour acheter du matériel et pour faire des études de faisabilité.

Légère diminution du financement du programme dans le Budget principal de cette année, à 28 332 485 \$, mais **le Budget de 2009 attribue 60 millions de dollars additionnels sur deux ans au programme afin de soutenir « les infrastructures culturelles et patrimoniales locales » . Rebaptisé le *Fonds du Canada pour les espaces culturels*, le programme a été renouvelé pour une période de cinq ans à un niveau de financement annuel de 30 millions de dollars.** Ce renouvellement couvre les 30 millions de dollars attribués dans le Budget de 2009 pour l'exercice 2010-2011. L'année 2009-2010 est ainsi la seule pour laquelle le budget de programme est doublé.

Après cette annonce, le programme a accru le montant maximum de soutien qu'il fournira à 50 % des frais admissibles (de 33 % ou 40 % selon le type de projet). Les sources au ministère du Patrimoine canadien indiquent que les 30 millions de dollars de nouveau financement pour 2009-2010 étaient des fonds déjà prévus pour un certain nombre de projets dans le Budget de 2009 : le projet de revitalisation de la Toronto Public Library, Toronto's Famous PEOPLE Players, la Maison du Festival de Jazz à Montréal et le Centre des arts de la Confédération à Charlottetown.

Pour 2009-2010 et 2010-2011, le site Web du programme indique que « les fonds seront accordés en priorité aux projets qui contribuent clairement à stimuler l'économie par la création immédiate d'emplois et des impacts économiques à plus long terme. » Si ce critère est compréhensible étant donné toute l'attention que le gouvernement accorde à la stimulation économique dans la récession que nous connaissons, il est regrettable que certains projets louables du point de vue des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine ne recevront peut-être pas de financement parce qu'ils n'auront pas suffisamment d'incidence économique à court et à plus long terme. De plus, les premiers 30 millions de dollars de financement ont été attribués pour renforcer l'infrastructure culturelle dans les grands centres urbains. Bien que ce soit clairement important, la CCA

Conférence canadienne des arts

espère que le financement futur de cette enveloppe profitera aux villes et aux collectivités autres que les plus grands centres urbains du Canada.

Le **Programme national de formation dans le secteur des arts** « vise à contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre. » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). **Le programme a été un bénéficiaire important du Budget de 2009, s'étant vu attribuer sept millions de dollars additionnels pour chacune des années 2009-2010 et 2010-2011** (le budget incluait aussi six millions de dollars pour 2010-2011, qui représentaient du financement de renouvellement de programme). Comme l'indique le Tableau 4, cela fait passer le financement de programme total de 2009-2010 à ce jour à 23,5 millions de dollars. Le Budget de 2009 engage le gouvernement à financer le Programme national de formation dans le secteur des arts à ce niveau de façon continue, **et le programme, renommé le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, a été renouvelé pour une période de cinq ans, à un niveau de financement annuel de 24,1 millions de dollars.**

Conseil des Arts du Canada. Le financement du Conseil des Arts du Canada est demeuré relativement inchangé en 2009-2010; on craignait que la crise financière ait des répercussions négatives sur son budget qui compte en partie sur le rendement de son fonds de dotation. Heureusement, le Conseil possède une politique proactive pour essayer de le protéger quand les ralentissements importants de l'économie se font sentir sur la portion de son budget qui vient de sa fondation. La politique du Conseil répartit la moyenne de ses revenus sur un cycle de trois ans; cela lui permet d'absorber le choc économique de cette année sans diminuer le financement qu'il distribue. La situation pourrait toutefois devenir difficile si la récession se poursuit pendant un certain temps. Comme on l'a mentionné précédemment, **le gouvernement a annoncé fin juin le renouvellement pour cinq ans du financement complémentaire de 25 millions de dollars du Conseil des Arts du Canada, ce qui maintient son niveau de financement annuel à 181 millions de dollars pour la période 2010-2011 à 2014-2015. Il faut mentionner que le Conseil des Arts du Canada passe actuellement au crible de l'Examen stratégique et qu'il pourrait perdre neuf millions de dollars de financement s'il ne peut pas rediriger l'argent vers ses propres priorités.**

Le Conseil des Arts du Canada a par ailleurs reçu un transfert de 750 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien afin de mettre en place le nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre. Comme l'indique l'Annexe de la présente analyse, le Conseil des Arts du Canada a également reçu des transferts de 3,5 millions de dollars du ministère du Patrimoine canadien dans les Budgets supplémentaires A et B de 2008-2009. Ces transferts étaient destinés à soutenir l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore (250 000 \$), le Fonds international pour la diversité culturelle de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (500 000 \$), le développement des communautés minoritaires de langue officielle (800 000 \$), et la mise à jour 2008 de l'Étude nationale sur la rémunération des gestionnaires et administrateurs des organismes sans but lucratif du domaine des arts (28 000 \$). Le Conseil des Arts du Canada a également transféré 26 000 \$ au ministère du Patrimoine canadien afin de partager le coût des rapports statistiques sur les arts au Canada.

Conférence canadienne des arts

Le Tableau 1 révèle que le financement total du **Centre national des Arts** (CNA) a diminué de 52,5 millions de dollars en 2008-2009 à 35,2 millions de dollars dans le Budget principal de 2009-2010. Cette baisse s'explique par le fait que le financement requis pour les besoins d'investissement et d'infrastructure a diminué. Le CNA a reçu un total de 56,6 millions de dollars pour les réparations urgentes et le remplacement de l'équipement dans le cadre de l'engagement du gouvernement conservateur en 2006 d'investir 100 millions de dollars sur une période de cinq ans dans les institutions culturelles nationales pour les besoins d'immobilisation et d'infrastructure. Le CNA a également reçu des transferts du ministère du Patrimoine canadien dans les Budgets supplémentaires A et B de 2008-2009 pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (293 000 \$) et le soutien de « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (450 000 \$). Le CNA a également reçu 250 000 \$ dans le Budget supplémentaire de Diversification économique de l'Ouest pour soutenir la Scène Colombie-Britannique à Ottawa. **Le CNA a cependant été touché par la crise économique et est forcé de supprimer plus de 40 de ses postes.**

Comme l'indique le Tableau 1, le financement total du **Musée des beaux-arts du Canada** a diminué légèrement, passant de 55,5 millions de dollars en 2008-2009 à 49,7 millions de dollars en 2009-2010. La réduction s'explique par la diminution du financement requis pour les besoins d'immobilisation et d'infrastructure (le Musée a reçu 14,8 millions de dollars des 100 millions de dollars sur cinq ans du fonds d'infrastructure annoncé par le gouvernement à la fin de 2006, attribués à ses réparations relatives à la santé et à la sécurité dans les institutions culturelles nationales). Comme l'indique l'Annexe de la présente analyse, le Musée a reçu un crédit supplémentaire de 1,8 million de dollars dans le Budget supplémentaire B de 2008-2009 pour régler les problèmes d'exploitation et d'infrastructure.

Le Budget de 2009 a également annoncé que le gouvernement attribuera 25 millions de dollars à un fonds de dotation pour la création des **Prix du Canada pour les arts et la créativité**. Cette compétition annuelle a pour objet de décerner des prix aux nouveaux artistes au Canada et à l'étranger dans les domaines de la danse, de la musique, des arts visuels et des arts dramatiques. Selon les annonces officielles, un jury de juges internationaux respectés devait choisir les gagnants des prix en espèces qui étaient aussi invités à participer au Festival Luminato la semaine suivant la sélection des gagnants. Le Budget de 2009 indique que les Prix du Canada « élaboreront aussi des guides de cours axés sur les médias, dont les écoles se serviront pour mieux faire connaître les arts. »⁴ La création de ce nouveau prix a été une surprise totale pour beaucoup de monde dans le secteur culturel. Non seulement ce projet sortait de nulle part pour eux, mais ils se demandaient bien pourquoi le gouvernement irait mettre en place un tel mécanisme juste après avoir imposé ses compressions de la promotion de la culture canadienne à l'étranger. Il est louable de promouvoir le tourisme culturel au Canada, mais si le gouvernement ne fait pas connaître la culture canadienne au reste du monde, est-ce propice à faire fleurir le tourisme culturel au Canada? Devant l'indignation quasi générale du secteur, le ministère du Patrimoine canadien réfléchit et consulte à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère pour déterminer comment les Prix seront organisés et administrés. Le Ministère a indiqué qu'il est intéressé à ce que le secteur culturel participe à ce processus.

⁴ Ministère des Finances Canada, *Le Plan d'action économique du Canada : Budget 2009*, p. 175.

Conférence canadienne des arts

Le Budget de 2009 a également attribué **100 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les festivals de renom et les événements de promotion du tourisme**. Ces fonds, qui visent à soutenir le tourisme au cours de la récession économique courante, sont administrés par Industrie Canada par l'entremise du **Programme des manifestations touristiques de renom**. Industrie Canada a consulté le ministère du Patrimoine canadien pour élaborer le programme, qui « permettra à des événements qui attirent déjà un grand nombre de visiteurs internationaux de conserver ou d'augmenter leur popularité » (site Web d'Industrie Canada). Quarante-cinq festivals à travers le pays ont jusqu'à présent reçu des fonds (pour la liste des récipiendaires, voir <http://www.ic.gc.ca/eic/site/dsib-tour.nsf/fra/qq00166.html>)

-----PATRIMOINE-----

Le financement du **Programme d'aide aux musées (PAM)** est demeuré stable dans le Budget principal de cette année à 14,4 millions de dollars. Si le PAM a été épargné par les compressions de l'Examen stratégique de 2009, on se souvient qu'il a subi une réduction de 25 % dans l'exercice de réduction des dépenses du gouvernement à l'automne 2007. Le financement du PAM est beaucoup moins élevé que les 75 millions de dollars requis auparavant par l'Association des musées canadiens pour répondre adéquatement aux besoins des musées au Canada. La date de renouvellement du PAM est en 2009-2010 et le Ministère indique qu'il a l'intention de demander le renouvellement du programme, sujet à l'évaluation qui en est faite.

Après quatre ans, le gouvernement n'a pas toujours concrétisé sa promesse de mise en oeuvre d'une nouvelle politique sur les musées. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2009-2010 du Ministère ne parle pas d'élaboration de la politique.

En 2008-2009, le gouvernement a commencé à aller de l'avant avec ses contributions au projet mené par le secteur privé de **Musée canadien des droits de la personne**. Le musée, qui doit être installé à Winnipeg, sera le premier musée national à l'extérieur de la région de la Capitale nationale (un deuxième a été annoncé depuis quand le musée de l'Immigration du quai 21 à Halifax a obtenu le statut de musée national). Le gouvernement a indiqué qu'il contribuera à hauteur de 22 millions de dollars par année en frais d'exploitation au Musée canadien des droits de la personne et qu'il engagera 100 millions de dollars en coûts d'immobilisation du projet, qui feront l'objet d'un financement de contrepartie de plus de 210 millions de dollars en dons de particulier et de société. Le Musée canadien des droits de la personne a maintenant un site Web (www.humanrightsmuseum.ca) où il est indiqué que l'institution devrait ouvrir en 2012.

Comme on le voit au Tableau 1, le gouvernement a engagé 5 millions de dollars dans les Budgets supplémentaires de 2008-2009 et 1,5 million de dollars dans le Budget principal de cette année pour les coûts d'exploitation et d'immobilisation du Musée. Le Musée apparaît maintenant officiellement dans le Budget principal à titre d'organisme indépendant dont la mission « consiste à explorer le thème des droits de la personne en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue. »⁵ Il est énoncé dans la description des activités de programme du Musée dans le Budget principal qu'il sera le premier musée du monde à explorer le thème des droits de la personne et qu'il se concentrera

⁵ Gouvernement du Canada, *Budget principal de 2009-2010, Parties I et II : Le Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal*; p.5-13.

Conférence canadienne des arts

principalement au cours de sa première année d'existence sur l'établissement d'un programme public qui comprendra de la recherche et des bourses d'étude, des expositions et une programmation éducative favorisant la réflexion et le dialogue et un programme national fort de sensibilisation et de communications. Étant donné que le musée inclura à la fois des fonds publics et privés, le gouvernement s'est engagé à gérer les fonds de façon transparente et comptable.

Comme l'indique le Tableau 1, le financement du **Musée canadien des civilisations** a diminué de 69,3 millions de dollars à 62,4 millions de dollars entre 2008-2009 et 2009-2010. Le Musée a reçu 170 000 \$ dans le Budget supplémentaire A de 2009-2010 pour faciliter les négociations des accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale en Colombie-Britannique. Des fonds additionnels pour 2008-2009 ont été attribués au Musée dans les Budgets supplémentaires B et C : des crédits pour régler les problèmes d'exploitation et d'infrastructure (3,6 millions de dollars), du financement supplémentaire concernant un déficit d'exploitation (2,2 millions de dollars), un transfert du ministère du Patrimoine canadien pour la création de contenu culturel et sa mise en ligne (2,1 millions de dollars) et un transfert de l'Agence canadienne de développement international (250 000 \$) pour une exposition sur l'Afghanistan.

Le financement du **Musée national des sciences et de la technologie** est demeuré très stable, à 34,6 millions de dollars dans le Budget principal de 2009-2010. Le Musée a reçu 2,7 millions de dollars dans le Budget supplémentaire B de 2008-2009 pour régler les problèmes d'exploitation et d'investissement et 750 000 \$ dans le Budget supplémentaire C de 2008-2009 concernant un déficit d'exploitation au hangar d'entreposage du Musée canadien de l'aviation.

La diminution du financement du **Musée canadien de la nature** (de 62,3 millions de dollars en 2008-2009 à 32,4 millions de dollars en 2009-2010) est due principalement à la fin prochaine des travaux de rénovation majeurs au Musée mais également à des crédits additionnels de 3,04 millions de dollars dans le Budget supplémentaire B de 2008-2009 pour aider à résoudre les problèmes d'exploitation et d'immobilisation. Le projet de rénovation du Musée a été entrepris en 2004 et il se terminera en 2010. L'édifice rénové sera doté de nouvelles galeries, avec une infrastructure nouvelle et la régulation des conditions ambiantes. Le Musée est maintenant dans la phase finale du projet de rénovation, qui améliorera les installations pour les visiteurs dans l'aile est et la partie centrale.

Bibliothèque et Archives Canada. Le Tableau 1 indique que les dépenses pour Bibliothèque et Archives Canada ont diminué considérablement entre 2008-2009 et 2009-2010, de 164,9 millions de dollars à 122,3 millions de dollars. Le Budget principal de 2009-2010 attribue cette diminution principalement à une réduction de 29 millions de dollars concernant la construction du Musée du portrait du Canada (voir ci-dessous), à une réduction de 6,8 millions de dollars pour la construction d'une installation temporaire de préservation de la collection résultant d'un ajustement du profil de financement du projet, à une diminution de 3,5 millions de dollars concernant le remplacement de systèmes obsolètes et pour la mise en place de capacités de gestion des publications et des documents numériques et une diminution de 1,1 million de dollars résultant de la conclusion du projet de préservation des dossiers des anciens premiers ministres. La diminution des dépenses vient également du fait de dépenses attribuées dans le Budget supplémentaire de 2008-2009 pour un certain nombre d'articles, y compris un transfert

Conférence canadienne des arts

du ministère du Patrimoine canadien pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (2,2 millions de dollars) et les projets « qui mèneront à la mise sur pied d'un réseau national d'établissements d'archives, de fonds d'archives, d'activités et de services de numérisation » (1 million de dollars).

Bibliothèque et Archives Canada a reçu 871 000 \$ de plus dans le Budget supplémentaire A de 2009-2010, en particulier un transfert du ministère du Patrimoine canadien pour « la création de contenu culturel et sa mise en ligne et les autres projets de numérisation » (850 000 \$).

Les dernières années ont été capitales pour le *Musée du portrait du Canada*, dont la vision consiste à mettre « l'accent sur des portraits de personnes de toutes conditions sociales qui ont contribué au développement du Canada et de celles qui continuent de le faire » (site Web du Musée du portrait du Canada). On se souviendra que le gouvernement libéral de Jean Chrétien avait annoncé la création du Musée en 2001. Il devait être logé dans l'ancienne Ambassade des États-Unis sur la rue Wellington à Ottawa après les rénovations de 22 millions censées être terminées en 2005. La date d'achèvement du projet a ensuite été repoussée à 2007 à cause de l'augmentation des coûts et des retards. À l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de Stephen Harper en 2006, il a annulé le projet et exploré la possibilité d'établir le Musée à Calgary en partenariat avec le géant du pétrole et du gaz naturel EnCana Corporation. Ensuite, en novembre 2007, le gouvernement a annoncé qu'il allait lancer une demande de propositions pour établir le Musée dans une des neuf villes canadiennes suivantes : Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa-Gatineau, Toronto, Montréal, Québec et Halifax. Les propositions devaient inclure une participation importante du secteur privé, mais les autres exigences étaient plutôt floues, une situation inhabituelle dans le cas des marchés publics. La date limite pour présenter les offres était en mai 2008, mais seulement trois villes ont élaboré des offres, soit Calgary, Edmonton et Ottawa. Le gouvernement devait prendre sa décision à l'automne 2008, mais il a annoncé en novembre dernier qu'il n'annoncerait pas de gagnant et qu'il abandonnait plutôt ses plans de construire un immeuble pour accueillir le Musée, pour des raisons « d'instabilité économique mondiale ».

Les tergiversations du gouvernement concernant le Musée du portrait du Canada ont été très frustrantes pour la communauté culturelle. Le processus d'appel d'offres l'an dernier a été sévèrement critiqué par plusieurs pour son manque de clarté, pour la compétition inutile qu'il suscitait entre les villes et pour le gaspillage de onze millions de dollars pour les rénovations déjà exécutées à l'emplacement original – entre autres raisons – mais l'annulation de la compétition après la présentation des offres a donné lieu au gaspillage d'autres ressources encore, s'agissant cette fois des ressources des collectivités participantes, et retardé encore plus le choix d'un foyer permanent pour le Musée. Néanmoins, ce dernier épisode dans l'histoire tortueuse du Musée du portrait du Canada pourrait faire renaître la possibilité d'installer le Musée dans la capitale nationale, conformément à l'usage pour les musées nationaux du portrait à l'étranger. Cela dépendra toutefois du gouvernement. Se souviendra-t-il du dossier du Musée?

Comme l'indique le Tableau 5, **le Budget de 2009 a également fourni 75 millions de dollars de plus à Parcs Canada pour la mise à niveau des sites historiques nationaux, et deux millions de dollars pour élaborer un plan pour l'avenir du militaire à Québec, détruit par un incendie en 2008.**

-----INDUSTRIES CULTURELLES-----

Radiodiffusion, production audiovisuelle et nouveaux médias

Comme l'indique le Tableau 2, **un certain nombre de programmes de radiodiffusion, de production audiovisuelle et de nouveaux médias ont été éliminés par suite de l'Examen stratégique de 2008**. Notons l'annulation d'un certain nombre de volets du *Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada* en 2008-2009 (les sous-sous-activités de programme Préservation des longs métrages et accès et Préservation de la musique canadienne et accès), la suppression du *Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants* à la fin de 2008-2009, l'annulation du *Programme national de formation du Secteur du film et de la vidéo* à la fin de 2008-2009, et la suppression du *Programme d'aide à la distribution dans le Nord* en 2009-2010.

Fonds des médias du Canada. En mars 2009, le gouvernement a annoncé qu'il créait le *Fonds des médias du Canada* afin « d'assurer la production d'émissions canadiennes de qualité et leur diffusion sur une multitude de plates formes » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Le nouveau fonds réunira le *Fonds canadien de télévision* (FCT) et le *Fonds des nouveaux médias du Canada* (FNMC) et il sera entièrement en place pour le 1^{er} avril 2010. Le financement public total du nouveau programme atteindra près de 135 millions de dollars, soit à peu près le total combiné des deux fonds existants (120 millions de dollars pour le FCT et 14,2 millions de dollars pour le FNMC). Le fonds reçoit aussi un financement important des entreprises de distribution en matière de radiodiffusion (EDR) mandatées par le CRTC : ce montant s'élevait l'an dernier à 166,3 millions de dollars.

Le gouvernement a fondé sa décision sur les quatre grands principes suivants : assurer une saine gouvernance et une reddition de comptes efficace (un seul conseil d'administration indépendant dont les membres sont nommés par les bailleurs de fonds); récompenser le succès et favoriser l'innovation (le fonds favorisera les productions en haute définition et celles qui ont démontré leur potentiel); concentrer l'investissement sur ce que les Canadiens veulent (le fonds placera l'accent sur les émissions dramatiques, les comédies et les émissions pour enfants et appuiera seulement des documentaires et des émissions de variétés ou d'arts de la scène dont le promoteur peut démontrer que le marché seul ne peut en soutenir la production); et équilibrer les règles du jeu (l'admissibilité sera élargie pour inclure les productions d'entités affiliées aux radiodiffuseurs et les productions internes des radiodiffuseurs; l'accès historique réservé de Radio-Canada/CBC à 37 % du FCT sera éliminé).

Si ce changement est positif en reconnaissant que les nouveaux médias font partie du système de radiodiffusion, en engageant deux ans de soutien du FCT aux niveaux existants et en ne divisant pas le fonds en deux, il peut poser un certain nombre de défis, y compris ceux que le secteur de la production indépendante et Radio-Canada/CBC devront affronter, parce qu'ils devront maintenant livrer concurrence aux entités affiliées aux radiodiffuseurs et à la production interne des radiodiffuseurs (on ne sait pas bien encore dans quelle mesure ces dernières entités vont profiter de leur admissibilité nouvelle – il y a un avantage économique considérable à utiliser les productions de tiers).

La nouvelle structure de gouvernance est également vue avec appréhension dans certains milieux qui craignent qu'elle pourrait susciter des conflits d'intérêts en accordant

Conférence canadienne des arts

une trop grande part de représentation aux entreprises de distribution de radiodiffusion. Le gouvernement a assuré la CCA que la nouvelle structure de gouvernance ne suscitera pas de conflits d'intérêts. Le conseil d'administration du Fonds doit être composé de sept membres (cinq des EDR et deux personnes nommées par le gouvernement). Si le conseil d'administration sera en mesure d'établir les orientations générales pour le fonds, il ne participera cependant pas directement aux décisions de financement.

Jusqu'à ce que le nouveau fonds soit en place, le *Fonds canadien de télévision* et le *Fonds des nouveaux médias du Canada* continueront de fonctionner comme ils le font actuellement. Le Budget de 2009 a annoncé le renouvellement du **Fonds canadien de télévision (FCT)** pour deux ans à son niveau courant de 100 millions de dollars, le même montant que depuis la création du FCT en 1996. Comme l'indique le Tableau 4, avec les 20,4 millions de dollars transférés au FCT dans le Budget principal de 2009-2010, le financement total du programme demeure inchangé à 120 millions de dollars pour 2009-2010. Le **Fonds des nouveaux médias du Canada**, administré par Téléfilm Canada, a pour objectif de « Favoriser la conception, la production, la commercialisation ou la distribution de nouveaux médias culturels canadiens de qualité supérieure, originaux, interactifs ou en ligne, dans les deux langues officielles » (site Web du ministère du Patrimoine canadien). Les niveaux de financement pour le Fonds des nouveaux médias du Canada demeurent également inchangés à juste un peu plus de 14 millions de dollars.

Société Radio-Canada/CBC. La SRC/CBC a eu une année très difficile. Non seulement son financement a-t-il diminué dans le Budget principal de 1,158 milliard de dollars en 2008-2009 à 1,053 milliard de dollars en 2009-2010, mais l'organisme a également vu ses revenus publicitaires diminuer, ce qui l'a forcé à faire des compressions en mars 2009 pour pallier un manque budgétaire de plus de 170 millions de dollars. Ces compressions ont inclus l'élimination de 800 postes et de nombreuses émissions à la radio et à la télévision françaises et anglaises. Le radiodiffuseur a également l'intention de vendre des actifs pour réunir les fonds dont il a besoin.

Le gouvernement a refusé de fournir du financement temporaire à la SRC/CBC dans le pire de sa crise, mais le ministre du Patrimoine canadien James Moore a confirmé que **la SRC/CBC recevra ses 60 millions de dollars de financement complémentaire** pour les émissions canadiennes cette année quand il a comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes à la fin d'avril 2009. Le financement complémentaire de 60 millions de dollars n'était pas inclus dans le premier budget supplémentaire (Budget supplémentaire A), mais on suppose qu'il viendra dans les budgets supplémentaires subséquents.

Le Ministre a également déclaré au Comité permanent que la SRC/CBC ne subirait pas d'autres réductions, mais on a su depuis que l'organisme fait l'objet de l'Examen stratégique pour le Budget de 2010. La SRC/CBC devra déterminer la proportion de 5 % la moins rentable de ses émissions et ses services, et ce financement (environ 50 millions de dollars) sera ensuite réattribué à l'intérieur de la SRC ou lui sera retiré pour soutenir d'autres priorités du gouvernement.

Comme le Tableau 1 l'indique, le financement de l'**Office national du film** (ONF) a diminué légèrement au cours des deux derniers exercices de 67 millions de dollars en 2008-2009 à 65,1 millions de dollars en 2009-2010. L'ONF passe aussi au crible de

Conférence canadienne des arts

l'Examen stratégique de 2010 et pourrait perdre 5 % de son budget courant. Le Tableau 1 indique que le financement de **Téléfilm Canada** a aussi diminué un peu de 107,8 millions de dollars en 2008-2009 à 104,7 millions de dollars en 2009-2010. Ces deux organismes ont reçu des transferts du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire des dépenses A de cette année pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (320 000 \$ à l'ONF et 550 000 \$ à Téléfilm Canada). L'ONF a également reçu un transfert de 750 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le Budget supplémentaire C pour soutenir la production d'une oeuvre célébrant le 400^e anniversaire de Québec. Téléfilm Canada a reçu un crédit supplémentaire de 75 000 \$ pour soutenir les projets qui donnent accès aux produits culturels dans les deux langues officielles, dans le Budget supplémentaire B.

Édition

Édition du livre. Le **Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)** a pour principal objectif « d'assurer le choix et l'accès à des livres d'auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada tant au pays qu'à l'étranger » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) en favorisant l'industrie de l'édition canadienne. Les quatre volets du Programme sont les suivants : Aide aux éditeurs (financement des éditeurs pour appuyer la production et la promotion continues de livres d'auteurs canadiens); Projet de la chaîne d'approvisionnement (pour renforcer et moderniser la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada); Initiatives collectives (développement des capacités de l'ensemble de l'industrie du livre); Aide à la commercialisation internationale (financement pour favoriser les ventes à l'exportation).

Le PADIÉ a été victime de l'Examen stratégique, son Projet de la chaîne d'approvisionnement s'étant vu imposer une réduction de 1 million de dollars en 2008-2009. La date de renouvellement du programme est en 2009-2010, mais il n'était pas sur la liste des programmes renouvelés pour cinq ans dans la dernière annonce du gouvernement. Le Ministère n'a pas indiqué encore s'il a l'intention de renouveler le programme. Le PADIÉ a reçu 750 000 \$ dollars additionnels dans le Budget supplémentaire A au titre des contributions.

Édition du périodique. Les deux grandes sources de financement qui soutiennent les éditeurs du périodique sont le *Fonds du Canada pour les magazines* (FCM) et le **Programme d'aide aux publications** (PAP). Le **Fonds du Canada pour les magazines** finance les coûts du contenu rédactionnel, l'expansion des petites maisons d'édition de magazines, le développement de l'industrie et les magazines artistiques et littéraires. Le financement total du FCM est demeuré relativement le même qu'au dernier exercice, à environ 14,9 millions de dollars. Le **Programme d'aide aux publications**, qui aide à compenser les frais postaux des éditeurs de périodique, a vu son financement augmenter à 60,4 millions de dollars (45,4 millions de dollars dans le Budget principal et 15 millions de dollars dans le Budget supplémentaire). Les fonds additionnels remplacent la subvention postale annulée par la Société canadienne des postes.

Enregistrement sonore

Le **Fonds de la musique du Canada** est le principal programme du gouvernement du Canada destiné à appuyer la musique canadienne. Ses objectifs sont d'améliorer l'accès des Canadiens à une vaste gamme d'oeuvres musicales canadiennes; de rehausser les possibilités offertes aux artistes et aux entrepreneurs de la musique canadiens; et de

Conférence canadienne des arts

faire en sorte que ces derniers aient les connaissances, le savoir-faire et les outils pour réussir dans un environnement numérique mondial. À la fin du mois de juillet, le gouvernement en a annoncé le renouvellement pour une période de cinq sur une base annuelle de 27,6 millions de dollars. Cependant le nombre de volets du Fonds passera de sept à cinq et les budgets du Volet de la diversité de la musique canadienne (DMC) et du Volet de l'aide aux associations sectorielles seront réaffectés aux autres volets. Le communiqué ministériel qui annonce ce changement le justifie en disant qu'il « vise à éliminer les chevauchements de programmes; à réduire le fardeau administratif actuellement imposé à certains bénéficiaires; et à affecter les fonds publics à de nouvelles activités prioritaires. »

-----AUTRES DÉPENSES-----

Programme des célébrations et commémorations Ce programme, qui s'appelait auparavant « Le Canada en fête » fournit de l'aide financière à une gamme d'organismes (organismes non gouvernementaux, communautaires, caritatifs et privés, administrations municipales, écoles et conseils scolaires) pour l'organisation d'événements communautaires entre le 21 juin et le premier juillet, au cours de la période « Le Canada en fête! ». Les dépenses admissibles incluent les dépenses reliées directement aux objectifs du programme (coûts de promotion, divertissement, location de matériel, fournitures, etc.), mais le programme est destiné à couvrir seulement une partie des coûts de l'événement. Le financement de ce programme a augmenté considérablement au cours des dernières années, passant d'environ deux millions de dollars en 2005-2006, à 13 millions de dollars en 2006-2007, et à près de 22 millions de dollars en 2007-2008 (une part de 10,6 millions de dollars du total de 2007-2008 était pour les célébrations du 400^e anniversaire de Québec). En 2008-2009, le financement total du programme s'élevait à 36,3 millions de dollars, dont 20 millions de dollars étaient attribués aux célébrations du 400^e anniversaire de Québec.

Cette année, le programme a reçu 19,2 millions de dollars dans le Budget principal et 19,8 millions de dollars additionnels dans le Budget supplémentaire pour un total de 38,9 millions de dollars. *La CCA remarque que le gouvernement attribue maintenant plus de 130 millions de dollars aux festivals locaux sur une base annuelle : 38,9 millions de dollars à ce programme, 28,4 millions de dollars au Programme Présentation des arts Canada, 13,8 millions de dollars au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et 50 millions de dollars au Programme des manifestations touristiques de renom (le financement des festivals de renom annoncé dans le Budget 2009). C'est beaucoup plus que le double du montant de l'an dernier et plusieurs fois plus que les montants des années antérieures.*

Pour le secteur culturel, il est important aussi de se rappeler que ces fonds ne servent pas tous à soutenir des festivals dans les secteurs des arts, du patrimoine et des industries culturelles. Et il se trouve de plus en plus de critiques pour dire que l'argent versé aux festivals, pour attrayant qu'il puisse être du point de vue du retour économique, profite davantage aux artistes étrangers et se fait au détriment des artistes canadiens, particulièrement au chapitre du développement.

Sport. Le **Programme d'aide aux athlètes** offre du soutien aux athlètes pour améliorer leur performance dans des événements internationaux et pour leur permettre de suivre leur programme d'entraînement en étudiant ou en travaillant, tandis que le **Programme**

Conférence canadienne des arts

de soutien du sport finance les organismes de sport nationaux, les organismes de services multisports et les organismes qui oeuvrent dans divers secteurs prioritaires (y compris la pratique des sports, l'éthique, le transfert des connaissances et le partage de l'information). Pour sa part, le **Programme d'accueil de manifestations sportives** soutient « les organismes individuels de sport pour accueillir les Jeux du Canada et les événements de sport internationaux au Canada » (Site Web du ministère du Patrimoine canadien).

Comme le Tableau 4 l'indique, le financement du *Programme d'aide aux athlètes* est demeuré stable à 26,7 millions de dollars, tandis que le financement du *Programme de soutien au sport* et du *Programme d'accueil de manifestations sportives* a diminué de 109,6 millions de dollars à 101,1 millions de dollars et de 78,9 millions de dollars à 44 millions de dollars, respectivement. Dans le cas du *Programme de soutien du sport*, la diminution s'explique par le fait que le Programme avait bénéficié d'un paiement unique destiné à l'investissement dans le système de sport d'été de haut niveau. Dans le cas du *Programme d'accueil de manifestations sportives*, la diminution vient du fait que les exigences de financement pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010 ont été réduites. Le Budget de 2009 a annoncé l'attribution de 1,5 million de dollars additionnels aux Jeux olympiques spéciaux, et le Budget supplémentaire a fourni 24,1 millions de dollars additionnels pour *Le relais de la flamme olympique de 2010*.

Langues officielles. Les subventions et les promotions destinées à promouvoir les langues officielles du Canada et à soutenir les minorités de langue officielle ont subi une baisse dans l'exercice 2009-2010. Le **Programme Mise en valeur des langues officielles**, qui « vise à favoriser chez les Canadiens une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) a connu une légère augmentation de son financement qui est passé de 111 millions de dollars à 112 millions de dollars, incluant près de 2 millions de dollars de financement additionnel par l'entremise du Budget supplémentaire A. Incluant le financement dans les budgets supplémentaires, le financement du Programme des communautés de langue officielle est demeuré stable à 241,2 millions de dollars. Ce programme soutient les efforts pour offrir aux communautés minoritaires de langue officielle « l'accès, dans leur langue, aux services et aux infrastructures communautaires dont elles ont besoin pour se développer et s'épanouir » (site Web du ministère du Patrimoine canadien).

Programmes autochtones. Le **Programme des autochtones** « appuie la pleine participation des Autochtones à la société canadienne et la revitalisation de leurs cultures » (site Web du ministère du Patrimoine canadien) par l'entremise de programmes de financement pour les organismes autochtones, les collectivités autochtones et les cultures autochtones vivantes. Le financement du Programme des autochtones est demeuré stable à 57,9 millions de dollars en 2009-2010.

DIVERS :

AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Autres annonces pertinentes pour le secteur culturel dans le Budget de 2009. Le Budget de 2009 a également annoncé que le gouvernement consultera les Canadiens pour élaborer **des options afin d'offrir aux Canadiens qui travaillent à leur compte la capacité d'accès à l'assurance-emploi et aux prestations de maternité et parentales.** Étant donné que beaucoup de travailleurs du secteur culturel n'ont pas accès à l'heure actuelle au système d'assurance-emploi, cela pourrait être un développement positif pour soutenir les artistes et les autres travailleurs culturels qui fondent une famille ou qui l'élargissent. Le Budget de 2009 a également annoncé presque 12 milliards de dollars de nouveau financement d'infrastructure sur deux ans. Cela comprend **500 millions de dollars sur deux ans pour la construction et le renouvellement des installations communautaires de loisirs.** Étant donné que l'infrastructure culturelle partage souvent des installations multifonctionnelles avec des services de loisirs, il pourrait y avoir des possibilités pour le secteur culturel de construire ou de renouveler l'infrastructure culturelle en sus des 60 millions de dollars sur deux ans attribués à l'infrastructure culturelle par l'entremise du programme Espaces culturels Canada.

Partenariats publics-privés. Le Budget 2008 annonçait la création de **PPP Canada Inc.**, une société d'État pour soutenir les partenariats publics-privés. L'organisme travaillera avec les secteurs publics et privés pour encourager la croissance du marché du Canada pour les partenariats publics-privés. Le ministre des Finances Jim Flaherty a annoncé en décembre 2008 que PPP Canada Inc. entreprendrait ses opérations en 2009 et relèverait du ministre des Finances. À cette fin, le Ministre a annoncé en janvier 2009 les nominations de Gregory Melchin à titre de président et de John McBride à titre de PDG du nouvel organisme. Gregory Melchin était député à l'Assemblée législative de l'Alberta et est un ancien ministre des Aînés et du soutien communautaire, de l'Énergie et du Revenu. Il a également occupé des postes supérieurs dans le secteur privé. John McBride arrive à PPP Canada de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), où il était le vice-président exécutif; il a également déjà été président et PDG de Corporation commerciale canadienne et cadre supérieur à Industrie Canada. Le budget 2008 a également annoncé la création d'un **Fonds pour les partenariats publics-privés** (Fonds P3) de 1,257 milliard de dollars pour soutenir les initiatives de partenariats publics-privés innovateurs. Le Fonds P3, mis en oeuvre par PPP Canada Inc., sera axé sur les projets municipaux.

Dans l'analyse budgétaire de l'an dernier, la CCA a soulevé un certain nombre de préoccupations concernant PPP Canada Inc. et le Fonds P3. Premièrement, les partenariats publics-privés ne sont pas sans leurs critiques, particulièrement concernant la distribution équitable des risques et des récompenses entre les partenaires, le défi de la poursuite de l'intérêt public quand les partenaires privés sont motivés par les forces du marché, et la mesure dans laquelle l'efficacité et la rentabilité à long terme souvent vantées par les partisans de ces ententes sont réalisées. La CCA veut réitérer cette

Conférence canadienne des arts

préoccupation et souligne l'importance pour les membres du secteur culturel de considérer soigneusement les avantages et les coûts des PPP avant de conclure ces ententes. Deuxièmement, la CCA a voulu savoir quelle sorte de structure de gouvernance sera adoptée pour ce nouvel organisme et s'est demandée si elle inclurait seulement les représentants du secteur public et du secteur privé, ou si les membres de la société civile seraient également invités à participer. La nomination du président et du PDG tend à indiquer l'importance pour le gouvernement de placer des chefs de file du secteur public et du secteur privé à la tête de l'organisme. Y aura-t-il des façons pour les membres de la société civile de participer aussi? Finalement, la CCA a voulu savoir si le nouveau Fonds P3 inclura des possibilités pour le développement de l'infrastructure culturelle. Étant donné que le Fonds P3 a indiqué qu'il se concentrera sur les projets municipaux, il est possible qu'il existe des possibilités pour le secteur culturel de profiter du Fonds.

Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette initiative importante cherche à préserver la capacité de politique culturelle des gouvernements dans le contexte de la libéralisation du commerce. Comme nous l'avons déjà mentionné, le ministère du Patrimoine canadien a transféré 500 000 \$ au Conseil des Arts du Canada pour le Fonds international pour la diversité culturelle de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le Canada est membre du Comité intergouvernemental, qui est responsable de la promotion des objectifs de la Convention, de l'élaboration des directives opérationnelles et de leur mise en oeuvre. En mars 2009, le Comité intergouvernemental constitué de 24 membres s'est réuni à Paris et s'est concentré surtout sur le traitement préférentiel pour les biens culturels, les services culturels, les artistes et les autres professionnels de la culture des pays en développement; il a déterminé des mécanismes de financement pour le Fonds international pour la diversité culturelle et exploré des moyens d'accroître la visibilité de la Convention. À cette rencontre, le Canada a indiqué qu'il ne serait pas en mesure de mettre en oeuvre entièrement le texte adopté sur le traitement préférentiel, qui incluait la simplification des procédures de visas concernant l'entrée, le séjour et le voyage temporaire, et la réduction du coût des visas. La réunion suivante convoquée sous les auspices de la Convention est la deuxième Conférence des Parties qui a eu lieu du 15 au 18 juin 2009 à Paris. Elle avait pour objet d'adopter les lignes directrices opérationnelles encadrant la mise en oeuvre de la Convention par les États membres.

Fiducie nationale du Canada. Le Budget 2007 annonçait la création de la **Fiducie nationale du Canada**, une institution indépendante « qui encouragera les Canadiens à protéger les terres et les bâtiments d'importance ainsi que les trésors nationaux. »⁶ Fondée sur le modèle de la Fiducie nationale au Royaume-Uni, la Fiducie nationale du Canada verra le gouvernement lui affecter cinq millions de dollars sur deux ans (deux millions de dollars en 2007-2008 et trois millions de dollars en 2008-2009). Si cela représentait la reconnaissance par le gouvernement de l'importance de protéger le patrimoine, le Budget 2007 était très avare de détails sur la nouvelle Fiducie – ses pouvoirs, ses procédures de nomination, son mandat, l'organisation, etc., Il faudra voir aussi la nature des relations de la Fiducie avec les autres organismes fédéraux et provinciaux dont les mandats sont semblables (Fondation Héritage Canada, Fiducie du patrimoine ontarien, etc.). La situation ne semble pas s'être améliorée depuis. En fait, il

⁶ Ministère des Finances du Canada. *Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur : Le Plan budgétaire de 2007*. Ottawa : Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 15.

Conférence canadienne des arts

ne semble pas s'être passé grand-chose depuis. Le ministère de l'Environnement, auquel le nouvel organisme sera rattaché, a organisé une table ronde en février 2008 sur la création de la Fiducie. Ensuite, à l'été 2008, le Secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a invité des organismes à répondre à la proposition de Fiducie nationale du Canada.

Des sources à l'intérieur du secteur indiquent que le mémoire au Cabinet en cours d'élaboration est à l'étape de consultation interministérielle. Malheureusement, les consultations avec les parties intéressées à l'extérieur des cercles du gouvernement ont été très limitées et le gouvernement n'a pas précisé tellement ses plans pour la création de ce nouvel organisme. Cela pourrait sembler aller à l'encontre de l'engagement du gouvernement à la transparence. Et cela semble contraire aussi à l'engagement du gouvernement d'utiliser les ressources publiques de façon efficiente et efficace : l'initiative semble reprendre les activités des organismes gouvernementaux existants, notamment la Fondation Héritage Canada, créée par le gouvernement fédéral à titre de Fiducie nationale en 1973.

Conférence canadienne des arts

Annexe

Dépenses du ministère du Patrimoine canadien, d'organismes et de sociétés d'État choisis, Total du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour 2008-2009 en millions de dollars

Organisme ¹	Budget principal des dépenses 2008/09	Budget supplémentaire des dépenses A de 2008-2009		Budget supplémentaire des dépenses B de 2008-2009		Budget supplémentaire des dépenses C de 2008-2009		Dépenses totales de 2008-2009 ²
		Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	Transferts	Crédits	
Ministère du Patrimoine canadien	1 391,3	(1,8)	24,3	(7,7)	29,2	(1,7)	-	1 450
Conseil des Arts du Canada	180,5	1,6	-	1,9	-	-	-	182,1
Société Radio-Canada	1 115,4	-	-	2	-	-	-	1 157,5
Bibliothèque et Archives Canada	157,6	-	-	2,1	0,6	0,8	-	164,9
Centre national des Arts	49,6	0,2	-	0,7	-	-	-	52,5
Galerie nationale du Canada	53,3	-	-	-	1,8	-	-	55,5
Musée canadien des civilisations	61,4	-	-	2,1	3,6	0,3	1,8	69,3
Musée canadien des droits de la personne	-	-	-	-	5	-	-	5
Musée canadien de la nature	59,2	-	-	-	3	-	-	62,3
Musée des sciences et de la technologie du Canada	31	-	-	-	2,7	-	1,5	35,5
Office national du film du Canada	65	0,3	-	-	-	0,8	-	67
Téléfilm Canada	107,2	0,6	-	0,8	-	-	-	107,8
TOTAL	3 271,5	-³	24,3	-³	45,9	-³	3,3	3 409,4

Remarques :

¹Tous ces organismes produisent aussi des recettes annuelles.

Septembre 2009

Conférence canadienne des arts

²Les totaux de chaque organisme peuvent différer légèrement de la somme du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires à cause du financement additionnel reçu à titre de report entre les Budgets supplémentaires A et B, et à cause de l'inclusion des fonds reçus pour les dépenses admissibles au titre de la rémunération et des conventions collectives reçus après le Budget supplémentaire des dépenses B.

³Les transferts totaux ne sont pas fournis étant donné que certaines de ces dépenses représentent les transferts d'un organisme à un autre à l'intérieur du Ministère ou représentent les transferts qui entrent au ministère du Patrimoine canadien ou qui en sortent pour les programmes dans des secteurs autres que ceux qui sont traités dans la présente Analyse budgétaire (voir la discussion à la Section II pour les détails des transferts).

Sources : Gouvernement du Canada; *Budget de 2008-2009, Parties I et II : Le plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*; Gouvernement du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009*. **Gouvernement du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2008-2009 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.**